

Dépôt : Sam Tanson

Heure d'actualité
devoir de vigilance
des entreprises en
matière de durabilité

Luxembourg, le 28 février 2024



MOTION

relative au devoir de vigilance des entreprises

La Chambre des Député.e.s,

considérant

- l'importance de prévenir aussi au-delà des frontières européennes les violations de droits humains, le non-respect de standards sociaux et la destruction de l'environnement et du climat dans les chaînes de valeurs des entreprises actives dans l'UE ;
- l'absence de règles uniformes au niveau de l'Union européenne et l'existence de cadres légaux dans certains pays européens en ce qui concerne le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité ;
- l'adoption historique en décembre 2023 par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen d'un compromis concernant le projet de directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité ;
- le report du vote au Conseil de l'UE dudit projet de directive prévu initialement pour le 14 février 2024 suite au risque d'abstention de plusieurs pays, dont notamment l'Allemagne ;
- l'absence de positionnement public clair du Gouvernement quant au projet de directive en question,

invite le Gouvernement

- à voter au niveau européen en faveur du projet de directive concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité ;
- à légiférer au niveau national en matière de devoir de vigilance des entreprises au cas où le projet de directive européenne prémentionné n'est pas adopté.


Sam Tanson


Marc Baum


Liz Bratz


S. Clemeur